

## Stress hydrique : Gestion de l'enherbement avec Basta F1

*Depuis plusieurs jours nous sommes interrogés sur l'utilisation de Basta F1 en matière de gestion de l'enherbement.*

*En effet, au titre de la prophylaxie et de la limitation des herbicides racinaires, l'enherbement de l'interligne s'est fortement développé dans nos vignobles depuis quelques années.*

*Toutefois, cette technique peut se heurter au problème de compétition vis à vis de la vigne.*

*L'impact de cette compétition peut être de deux ordres :*

*- Compétition vis à vis de l'alimentation hydrique qui pénalise directement les volumes de récolte.*

*- Compétition vis à vis de la nutrition minérale pouvant entraîner une teneur insuffisante des moûts en azote ammoniacale, impactant négativement les départs en fermentation.*

*Face au climat particulièrement sec observé précocement cette année et le développement de cette technique d'entretien du sol, certains viticulteurs sont amenés à « estiver » leur enherbement, sans vouloir le détruire.*

*Pratiqué depuis longtemps, nous avons reconduit des essais sur trois années (2005 à 2007) dans différents vignobles pour valider les préconisations.*

*- La gestion de l'enherbement de l'interligne au vignoble par application de glufosinate ammonium est possible.*

*- La dose, le volume et donc par conséquent la concentration de spécialité commerciale devra être adaptée au plus juste en fonction des espèces présentes :*

*- L'ensemble des résultats confirme la préconisation : 2,5 l/ha sur flore classique à 3 l/ha en cas de forte présence de graminées pour 150 l/ha de bouillie pour Basta F1. Soit une concentration de 1.66 à 2 %. Les concentrations inférieures à 1.5% se révèlent souvent insuffisantes*

*Par ailleurs, l'application de l'herbicide doit se réaliser de façon homogène sur toute la largeur de la bande enherbée (importance d'une bonne répartition de la bouillie avec des buses adaptées) dans les 3 à 5 jours après une tonte, (s'il y en a eu une ).*





Herbicide non sélectif toutes cultures et défanant  
pomme de terre.

**b a s t a**® **F1**

## Conditionnement(s)

Fût 20 L  
Bidon 5 L  
Fût 200 L  
Bidon 15 L

## Fiche d'identité

**Composition** : glufosinate-ammonium  
(150 g/l)

**Formulation** : concentré soluble

**Numéro AMM** : 9000471

**Détenteur d'homologation** : Bayer S.A.S -  
Bayer CropScience16, rue Jean-Marie  
Leclair - CS 90106 - F-69266 Lyon Cedex  
09

**Substance active** : glufosinate-ammonium  
**Teneur** : 150g/l  
**Famille chimique** : amino-phosphonates  
**Mode d'action** : Action par contact et  
inhibition de la photosynthèse.

## Description

**BASTA F1 est un herbicide de contact à absorption foliaire, non sélectif, à très large spectre d'efficacité, agissant sur la plupart des graminées et dicotylédones annuelles et bisannuelles et détruisant les parties aériennes des vivaces.**

## Préparation

### Préparation de la bouillie

- remplir aux 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- mettre en route l'agitation et verser dans la cuve la dose de produit nécessaire.
- terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.

### Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45.

## Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

## Précautions à prendre

### Pour le stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris ceux pour les animaux, et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.

### Pour l'emploi

#### CULTURES LEGUMIERES :

- ne pas utiliser BASTA F1 en culture d'artichauts, ni pour le défanage des pommes de terre destinées à la production de plant.
- En culture de fraisiers, pour le désherbage des passes-pieds et/ou le contrôle des stolons, il est nécessaire de couper tous les stolons avec un outil à disque avant l'application de BASTA F1.
- Ne pas utiliser BASTA F1 en pulvérisation sur paillage plastique (risque de sur-concentration au niveau des plantes).

#### EPAMPAGE DESHERBAGE DE LA VIGNE :

En cas d'épamprage associé au désherbage sur le rang, ne pas mélanger BASTA F1 avec un autre herbicide. En cas de mauvaises herbes hautes risquant de faire écran à la bonne pulvérisation sur les pampres, il est nécessaire d'éliminer ces herbes avant l'épamprage.

#### ARBORICULTURE FRUITIERE :

Sur arbres fruitiers à noyau, l'adjonction d'un adjuvant à effet anti-dérive à BASTA F1 est recommandée afin d'éviter toute dérive de gouttelettes.

**DEFANAGE POMME DE TERRE:**

Ne pas mélanger BASTA F1 avec un produit cuprique.

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

## Les gestes responsables

BPP\_1 - Application foliaire avec 1 liquide

### Important

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de vente du Ministère de l'Agriculture.

Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

## Toxicologie

### Classement de la formulation



T - Toxique

**R21/22** : Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

**R41** : Risque de lésions oculaires graves.

**R48/22** : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

**R60** : Peut altérer la fertilité.

**R63** : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

**Délai de rentrée travailleurs (en h)** : 24 heures après traitement

**S26** : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



**S36/37/39** : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
**S45** : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
**S53** : Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
**SPe3** : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.  
**Mentions obligatoires** : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Porter un appareil de protection des yeux et du visage pendant toutes les opérations de mélange/chargement et de traitement.

**Information santé**

Fiche de données de sécurité fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou pouvant être consultée sur les sites internet : [www.bayer-agri.fr](http://www.bayer-agri.fr) et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) .  
 En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

**Transport et Stockage**

**Température minimum** : 0°C  
**Température maximum** : 40°C  
**N°ONU** : 2902

**Classes de danger**

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
6.1 - Matières toxiques	- - non concerné par un classement	- - non concerné par un classement

**Tableau des usages et doses autorisées**

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage	DAR (en jours) ou Stades cultures (NC=non concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Traitements généraux	Désherbage des zones cultivées	5.0l/ha	-- Traitement dirigé		1a
Traitements généraux	Désherbage des zones cultivées, Désherbage des zones cultivées avant mise en culture	5.0l/ha	--		1a
Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage	DAR (en jours) ou Stades cultures (NC=non concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Pomme de terre	Défanage	2.5l/ha	2 trait./an Intervalle entre applications : 5 jours. Interdiction d'utilisation sur la pomme de terre primeur.	14	1a
Vigne	Désherbage des cultures installées	1.25l/ha	-- épamprage	14	1a

**CULTURES LEGUMIERES** : Pour le repiquage de légumes ou de fraisiers ainsi que pour le semis de petites graines à levée rapide, 48 heures sont nécessaires entre l'implantation et le traitement. En sol sableux, le délai sera porté à 72 heures. En sol sableux, faire l'application au moins 4 jours avant la date présumée de la levée. Dans le cas d'une utilisation sous serre, 24 heures sont nécessaires entre le traitement au sol et l'introduction de la culture dans la même serre.  
**DEFANAGE DES POMMES DE TERRE** : Le délai avant récolte est de 14 jours. Dans le cas de pommes de terre destinées à la consommation, il est nécessaire de respecter une durée de 3 semaines entre le défanage et l'arrachage, ce qui correspond au délai requis pour une bonne subérisation des tubercules. **INTERDICTION D'UTILISATION SUR POMME DE TERRE PRIMEUR.**  
 Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : [http://ec.europa.eu/sanco\\_pesticides/public/index.cfm](http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm)



## 1. Organismes aquatiques

1a. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 12 septembre 2006, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

## Champ d'activité

BASTA F1 contrôle les espèces adventices annuelles ou bisannuelles courantes :

- GRAMINEES : folle avoine, vulpin, pâturins, agrostide, brome, panic, sétaire, digitaire, ray grass...

- DICOTYLEDONES : mourons, laiteron, séneçon, gaillard, chénopode, érigeron, épilobe, géranium, lamiers, véroniques, érodium, pissenlit, vesces et autres légumineuses, renouées, amarantes, orties, mauve, muscari, ail des vignes...

Du fait de son mode d'action, BASTA F1 est efficace sur de nombreuses autres adventices. Consulter Bayer Service Infos au 0 800 25 35 45.

Sur plantes vivaces (liseron, chiendent, potentille, prêle, garance), BASTA F1 détruit leur appareil végétatif aérien. Il peut cependant y avoir redémarrage de la plante par son système racinaire (rhizomes...). Une nouvelle intervention sera alors nécessaire.

BASTA F1 peut également être utilisé pour le défanage des pommes de terre de consommation ou féculières.

## Traitement

### Dose(s) préconisée(s)

- ZONES CULTIVEES EN TRAITEMENT DIRIGE (toutes cultures dont vigne, arbres fruitiers à pépin et à noyaux, arbres et arbustes d'ornement, cultures légumières sauf artichaut et maïs doux) : désherbage en traitement dirigé : 3 à 5 l/ha - Vigne : épamprage : 1,25 l/hl à 2 l/hl (voir conditions de traitement) - Pomme de terre : défanage des pommes de terre de fécule et de consommation : 2 applications à 2,5 l/ha à 5 jours d'intervalle. Ne pas appliquer sur pomme de terre primeur - Sur toutes cultures en traitement dirigé : 4 à 5 l/ha. - Sur sol nu avant mise en culture : 3 à 5 l/ha - Sur lin textile en fin de rouissage : 5 l/ha

DESHERBAGE - Sur ray-grass, l'optimum d'efficacité est obtenu sur plantes jeunes (avant tallage) ou après montaison. Sur ray-grass et en cas de dominance de vivaces, utiliser la dose de 5l/ha dans un volume de bouillie de 250 à 300 l/ha -En maraîchage, BASTA F1 peut s'utiliser avant le semis des cultures ou entre le semis et la levée des cultures : la dose préconisée est de 3 l/ha. DEFANAGE DES POMMES DE TERRE - Pommes de terre de consommation : 2 applications à 2,5 l/ha à 5 jours d'intervalle ou 1 application à 2,5 l/ha après broyage des fanes. - Grenailles : Broyage préalable des fanes à 15-20 cm au-dessus des buttes puis application de BASTA F1 à 2,5 l/ha. En cas de broyage, l'application de BASTA F1 peut se faire immédiatement après le broyage ou dans un délai de 2 à 3 jours. - BASTA F1 ne doit pas être utilisé en production de plant.

### Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

DESHERBAGE : BASTA F1 s'utilise sur mauvaises herbes levées lors du traitement, indépendamment du stade de la culture. Dans le cadre de traitements dirigés sur maïs ou autres cultures annuelles, une pulvérisation accidentelle sur les feuilles ou le pied du plant n'entraîne que des brûlures localisées sans incidence finale pour l'état du plant touché. EPAMPAGE DE LA VIGNE : - Dans le cas d'une rampe de pulvérisation classique à jet projeté, où la limite de ruissellement sur les feuilles des pampres est atteinte, utiliser la concentration homologuée de 1,25 l/hl. - Dans le cas d'une rampe spécialement conçue et réglée pour l'épamprage, permettant de réduire le volume de bouillie tout en maintenant le nombre d'impacts, il est conseillé d'utiliser la concentration de 2 l/hl. Litrage de bouillie/ha : 50 litres de bouillie au kilomètre. (Soit un volume de bouillie par hectare pouvant varier de 180 l/ha environ pour un écartement de rangs de 2,80 m à 450 l/ha pour un écartement de rangs de 1,10 m). - Stade de traitement : traiter sur des pampres de 15-20 cm, non lignifiés. Le nombre de traitements sera adapté au type de cépage et à leur vigueur. - Sur les cépages difficiles et vigoureux (Merlot, Cabernet-Sauvignon...), une double application est nécessaire. En cas de double application, la première sera réalisée au stade 15-20 cm des pampres et la seconde sera faite 3 semaines plus tard. Ne pas épamprer des vignes de moins de 4 ans avec BASTA F1. DEFANAGE DES POMMES DE TERRE : traiter en début de sénescence ou après un broyage préalable des fanes. En cas de conditions exceptionnellement humides : - précipitations importantes dans les 5 jours qui précèdent le défanage (supérieures à 40 mm), broyer les fanes avant d'appliquer BASTA F1. Afin de garantir un niveau de résidus en adéquation avec la LMR, Bayer préconise, à la fois, de respecter le DAR et d'appliquer Basta F1 avant le 30 septembre.

Attention: en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

### Programme de traitement

Pour le désherbage, BASTA F1 s'utilise seul ou dans le cadre d'un programme de traitement avec d'autres herbicides.

### Application (matériel, pression)

- BASTA F1 s'applique par pulvérisation foliaire en plein ou sur le rang selon l'objectif recherché. Utiliser de préférence des buses qui donnent de fines gouttelettes (type pinceaux) pour bien toucher l'ensemble de la végétation à détruire. Eviter le ruissellement (ne pas dépasser 400 l/ha), le volume optimal de bouillie se situant de 200 à 300 l/ha. - Attention aux cultures voisines : éviter les projections directes ou indirectes sur les cultures sensibles présentes lors du traitement. - Traitements dirigés et traitements sur jeunes plantations : utiliser un cache et éviter toute projection sur la culture en place et veiller à ne pas toucher les parties herbacées des plantes. - EPAMPAGE DE LA VIGNE : la pulvérisation doit recouvrir entièrement les pampres, de leur base jusqu'au bourgeon terminal. Utiliser un matériel spécifiquement conçu et réglé pour l'épamprage : portique assurant une pulvérisation des 2 faces du rang, avec 2 buses minimum par face orientées de façon à assurer une pulvérisation complète sur les pampres. Utiliser des buses à jet pinceau, montées sur un porte-jet orientable, dont le débit et l'angle seront adaptés au volume/ha et à la vitesse d'avancement. Ne pas effectuer l'application avec une lance. Vitesse d'avancement du tracteur : 3 à 5 Km/h. - EPAMPAGE-DESHERBAGE DE LA VIGNE : la concentration de 2 l/hl permet également de combiner la destruction des pampres et le désherbage sous le rang. Dans ce cas on veillera à régler l'orientation des buses pour toucher à la fois les pampres dans leur totalité et les mauvaises herbes à la base des ceps.

### Conditions du milieu

Un délai de 3 heures sans pluie après traitement est suffisant pour permettre la parfaite fixation du film de pulvérisation sur le végétal. BASTA F1 est utilisable sans risque en viticulture et arboriculture. Appliqué sur des organes non pourvus de chlorophylle (racines et troncs), il ne provoque aucune destruction. Par contre, les parties herbacées directement touchées par la pulvérisation seront détruites (feuilles, tiges et rameaux non lignifiés).

**Mai 2011 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur :**



[www.bayercropscience.fr](http://www.bayercropscience.fr)



**Bayer CropScience**

Bayer S.A.S. - Bayer CropScience  
16, rue Jean-Marie Leclair  
CS 90106  
F-69266 Lyon Cedex 09

[www.bayercropscience.fr](http://www.bayercropscience.fr)

**Bayer Service *infos***  
▶ N°Vert 0 800 25 35 45